
Aux États-Unis, le processus d'accréditation des ingénieurs diplômés relève de la législation de chacun des États et comprend généralement une approche en deux temps. D'abord, la réussite d'un examen préliminaire peu après l'obtention du diplôme, qui porte sur toute une gamme de disciplines d'ingénierie. Environ trois ans plus tard, les intéressés doivent passer un examen portant sur les aspects pratiques du métier. Le second ne présente généralement pas de difficulté pour les Canadiens alors que l'examen préliminaire peut être difficile pour les ingénieurs canadiens qui sont diplômés depuis plusieurs années. Il existe des centres au Canada où il est possible de passer l'examen préliminaire. Les sociétés canadiennes qui pénètrent le marché américain demandent de plus en plus aux nouveaux diplômés qu'elles ont recrutés de passer ces examens.

Dans les années antérieures, les sociétés canadiennes de services professionnels se sont souvent heurtées aux lenteurs des formalités douanières pour pénétrer aux États-Unis. Entre autres avantages destinés à l'industrie des services, l'Accord de libre-échange vise à réduire les formalités douanières et les retards qu'elles entraînent pour les professionnels qui se rendent aux États-Unis dans le cadre de leurs activités.

Recommandations

La recherche et les entrevues que nous avons menées au cours de l'étude nous ont donné une idée du type de stratégies que pourraient mettre en oeuvre les firmes canadiennes d'ingénieurs-conseils en environnement pour pénétrer avec succès le marché américain. Nombre de ces stratégies ne sont pas sans rappeler celles proposées dans la récente étude d'Ernst & Young sur le marché américain de la construction².

² *Penetrating the United States Construction Market*, janvier 1990.